



Lamotte-Beuvron

LOCATION DU : CINÉMA « LE MÉLIÈS »

Cinéma « le Méliès » - 3 rue Gaugiran – 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Mairie - Tél : 02 54 88 84 84
Courriel : etat-civil@lamotte-beuvron.fr

Partie réservée à la mairie :

Date souhaitée :		2018	Dossier N°
		Dateur mairie	
Association <input type="checkbox"/>	Lamottois <input type="checkbox"/>		
Organisme <input type="checkbox"/>	Extérieur <input type="checkbox"/>		

Assurance.....
Obligatoire : nom, numéro de contrat + joindre la copie

Dossier complet à déposer au moins 2 mois avant la date de la manifestation.

Nom de l'association ou organisme
Nom et prénom du responsable
Adresse
Code postal / Ville
Téléphone
Courriel

Réservation

Objet de la manifestation :

Nombre de participants attendus :

Date et horaires

préparation & rangement

manifestation

Préparation le : de h à h du

Rangement le : de h à h de h à h

Demandeur : Objet et Date :

Rangement et nettoyage de la salle

Nettoyage de la salle à la charge de l'organisateur :

Article 7 du règlement : le locataire s'engage à remettre la salle dans l'état où il l'a trouvée.

Montant de la location et caution *(Partie réservée à la mairie)*

Montant du chèque de caution (Banque : Date : N°)	500,00 €
Montant de la location :	€
Charges forfaitaires :	€
Utilisation de la cabine de projection :	€
Total de la location :	€
Date de règlement :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement N° du reçu

Liste des pièces à fournir :

- le contrat de location de la salle dûment rempli et signé,
- le règlement de location du cinéma dûment lu, approuvé et signé,
- l'attestation d'assurance en cours de validité, précisant le lieu de la manifestation,
- le chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public qui vous sera restitué après validation de l'état des lieux,
- le montant de la location (espèces ou chèque libellé à l'ordre du Trésor Public),

Acceptation du locataire ou l'organisateur		Décision du Maire	
L'organisateur reconnaît avoir : - constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction, et avoir pris connaissance des plans d'évacuation et des issues de secours. - pris connaissance du règlement intérieur du cinéma (affiché dans la salle) et s'engage à le respecter et l'appliquer. Il atteste de la sincérité des informations communiquées à la ville.		Cinéma	Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/>
L'organisateur : Le Signature	Visa Pôle Accueil Sylvie BOUQUE, Chef de Pôle Le Signature	Lamotte-Beuvron, le Pour le Maire, l'Adjointe déléguée, Marie-Josée BEAUFRÈRE	

Diffusion Imprimé organisation manifestation OUI NON si oui, transmis Police municipale le.....

Dossier traité le par (Nom de l'agent) Copies transmises à : Demandeur Gardien